

Annexe sanitaire

Notice relative au réseau d'eau potable

I. Caractéristiques techniques du service

Présentation du territoire et mode de gestion du service

La commune exerce par elle-même la compétence eau potable. Elle est le maître d'ouvrage de l'ensemble des installations de transport, de stockage et de distribution d'eau potable. La commune adhère au Syndicat Intercommunal du Littoral de la Rive Droite du Var (SILRDV).

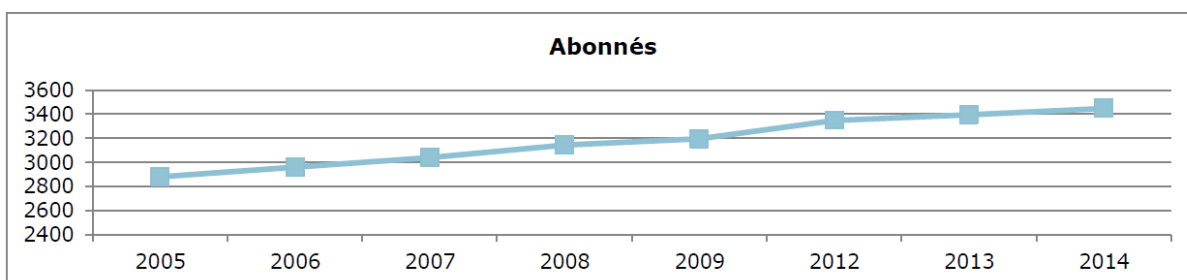
Ce service est exploité en délégation de service public par affermage avec ilot concessif. La Société Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux est le délégataire en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2011. La société Véolia Eau exploite le réseau communal mais réalise également les travaux concessifs et de renouvellement prévus dans son contrat jusqu'en 2030.

Le service de l'eau de la commune de la Colle-sur-Loup recense 7 726 habitants desservis en 2014, avec une installation de production, 3 réservoirs et 103 kilomètres de réseau. La consommation moyenne par habitant est de 474 litres par habitant et par jours.

Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert 3 449 abonnés. Le nombre d'habitants par abonné est de 2.24 habitants/abonné au 31/12/2014. La consommation moyenne par abonné est de 300m³/abonné au 31/12/2014.

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3397	3449	+ 1,53%
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	0	0	-
Nombre total d'abonnement	3397	3449	+ 1,53%



Qualité de l'eau

Le suivi sanitaire est assuré par un contrôle réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et par l'autosurveillance réalisée par VEOLIA Eau.

L'eau distribuée provenant principalement de couches souterraines profondes, celle-ci contient très peu de matières en suspension et de substances organiques, ce qui lui permet de garder une excellente qualité et notamment bactériologique.

D'après le rapport du Laboratoire de l'Environnement Nice Côte d'Azur daté du 22/11/2007, l'eau distribuée est d'une qualité conforme au titre II, chapitre 1er du Code de la Santé Publique.

Les différents points de contrôle sont effectués tout au long de l'année sur quatre points de la commune :

- Réseau de La Colle Malvan : Chemin de l'Avencq.
- Réseau de La Colle Puade : Fontaine place De Gaulle.
- Réseau de La Colle Puade : Robinet chemin des Caillades.
- Réseau de La Colle Salettes : Robinet bureau VEOLIA Eau.

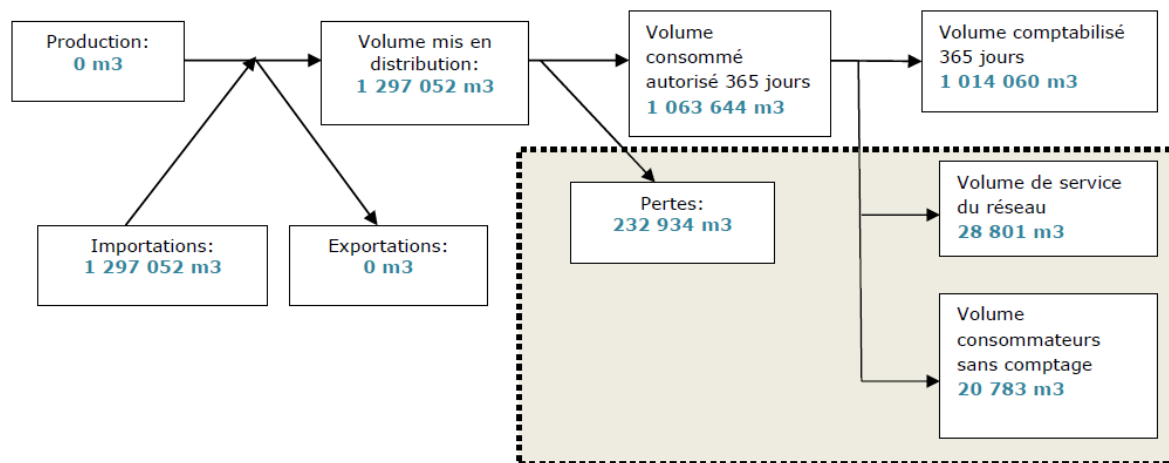
Le programme de renouvellement des branchements en plomb se poursuit et le programme réglementaire de nettoyage des réservoirs est réalisé annuellement par l'exploitant.

Dans le cadre du plan Vigipirate, l'amélioration de la sécurisation de l'ensemble du réseau de distribution est en cours.

Eaux brutes

Pour l'exercice 2014, le service public d'eau potable prélève 1 297 052 m³.

Eaux traitées



La commune achète son eau auprès de VEOLIA EAU et du SILRDV. Les achats d'eau à ces deux organismes sont réglementés par une convention quadripartite entre Roquefort-les-Pins, le SILRDV, VEOLIA EAU et la Colle-sur-Loup, en tenant compte des besoins des deux communes.

1 034 843 m³ de volumes d'eau ont été vendus, le volume total consommé autorisé est de 1 063 644 m³ pour l'exercice 2014.

Stockage de l'eau – Pression de distribution

La distribution est assurée par refoulement direct associé à trois réservoirs d'équilibre de 1500m³ au total, situés sur le chemin de la Puade et sur le chemin de l'Avencq.

La pression en sortie des stations de pompage est de l'ordre de 14 bars.

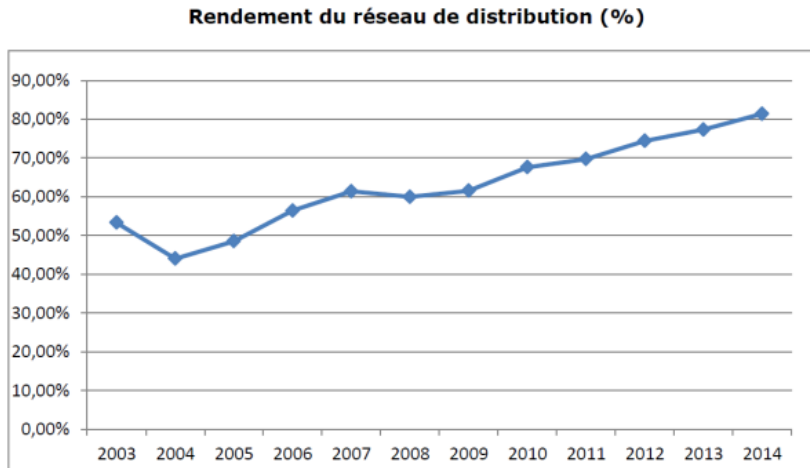
Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 60 kilomètres au 31/12/2014.

II. Indicateurs de performance

Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution est de 81.4%.



Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés pour 2014 est de 13.27m³/j/km.

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau pour 2014 est de 11.01m³/j/km.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

En 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2.82%.

Indice d'avancement de protection des ressources en eau

En 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 100%.

III. Conclusion

L'alimentation en eau potable de la commune de la Colle sur Loup, y compris des différents secteurs d'aménagements prévus, ne pose pas de problème technique particulier.

Afin de ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du P.L.U. devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

Notice relative à l'assainissement

Le réseau d'assainissement de la commune de la Colle-sur-Loup est géré par la commune. Il est exploité en régie. Les volumes collectés sont traités au sein de la station d'épuration implantée à Cagnes-sur-Mer, propriété de la Métropole Nice Côte d'Azur.

A – Caractéristiques techniques du service de l'assainissement collectif

Description

Le réseau d'assainissement de la commune de La Colle sur Loup est de type séparatif et essentiellement gravitaire. Le diamètre des canalisations varie de 200 à 300 mm.

La commune est divisée entre le bassin du Loup et celui du Cercle dont les principaux collecteurs, gérés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement regroupant les communes de La Colle sur Loup, Villeneuve-Loubet, Saint-Paul et Roquefort-les-Pins, rejoignent la commune de Villeneuve-Loubet par le collecteur du chemin de l'Escours et la commune de Cagnes-sur-Mer par le collecteur situé boulevard Pierre Sauvaigo. L'ensemble des eaux usées est ensuite traité par la station d'épuration de Cagnes-sur-Mer, propriété de la Métropole Nice Côte d'Azur, d'une capacité de 130000 E.H.

A noter l'existence d'un poste de relevage des eaux usées à l'ouest de la Commune, au niveau du secteur de Saint-Donat.

Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 726 habitants au 31/12/2014 dont 2 989 abonnés.

3 024 abonnés potentiels sont déterminés à partir du document de zonage d'assainissement. La densité linéaire d'abonnés est de 135.25 abonnés/km au 31/12/2014.

Le nombre d'habitants par abonné est de 2.58 habitants/abonné au 31/12/2014.

Volumes facturés

Les volumes facturés durant l'exercice 2014 sont de 666 396 m³.

Linéaires de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchement
- 22.1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service ne gère pas de station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Indicateurs de performance

Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Pour 2014, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98.84% des 3 024 abonnés potentiels.

B – Caractéristiques techniques du service de l'assainissement non collectif

L'assainissement individuel est pratiqué dans les parcelles où le raccordement au réseau communal n'est pas réalisable, tant techniquement que économiquement.

La Commune de La Colle sur Loup réalise le zonage d'assainissement et une étude concernant la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le nombre total de logements non raccordés au réseau de collecte des eaux usées peut être estimé à 421 en 2014.

Le parc d'assainissement de la commune est relativement récent (près de 64% des installations sont postérieures à 1982) et bien entretenu car plus de 54% des installations sont régulièrement vidangées. Dans leur ensemble (76%), les logements actuellement en assainissement autonome ne présentent pas ou peu de contraintes importantes à la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement individuel.

Les zones urbaines concernées par l'assainissement individuel sont essentiellement localisées sur les secteurs suivants:

Quartier de La Cairée.

Quartier des Salettes.

Quartier Notre-Dame.

Quartier Montfort.

Quartier des Campons.

Quartier des Caillades.

Quartier des Rouberts.

Quartier Montmeuille.

Quartier des Allègres.

Notice relative à l'élimination des déchets

A – L'élimination des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2002, les communes membres de la Communauté de Communes d'Agglomération Sophia Antipolis ont transféré leur compétence à la Communauté dans un premier temps, le volet « Traitement des déchets assimilés ». au 1^{er} janvier 2003, la compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés » a également été transférée.

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire, en régie directe avec les agents et moyens de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose d'un réseau de 6 déchetteries :

- Une déchetterie pour 30 054 habitants,
- 153 331 passages enregistrés.

B – Résultats atteint par la CASA en 2014

- Réduction de 21% des déchets destinés à l'enfouissement (de 23 324 tonnes en 2010 à 19 259 tonnes en 2014).
- Réduction de la production des ordures ménagères de 5% (de 90 998 tonnes en 2010 à 86 493 tonnes en 2014).
- Mise en place d'une collecte des DASRI des patients en auto-traitement, mise en œuvre d'un tri des déchets de mobilier dans les déchetteries.
- Mise en œuvre de filières de valorisation des déchets spécifiques (ferrailles, huiles organiques), avec perception d'une recette.
- Etude technico-économique sur la mise en œuvre d'une tarification incitative, décision de poursuivre sur la mise en œuvre d'une redevance spéciale.

En 2014, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- La collecte des ordures ménagères : 86 493 tonnes, soit 480kg/habitants,
- La collecte sélective : 13 595 tonnes, soit 75kg/habitants,
- La collecte des déchets verts en PAP (sur 9 communes) : 4 395 tonnes, soit 90kg/habitants,
- Les bornes à vêtements : 311 tonnes, soit 2kg/habitants,
- Les déchetteries : 63 176 tonnes, soit 350kg/habitants.

Les services :

Sur la Colle-sur-Loup, la collecte des déchets ménagers est réalisée par le biais de marchés de prestation de services.

Niveaux de service

Commune	COLLECTE EN PAP					COLLECTE EN PAV			
	OM	CS	Verre	Encombrants	Végétaux	Cartons	CS (Biflux)	Verre	TLC
Antibes	C4 à C7	C1	3x/ semaine Vieil Antibes						
Le Bar-sur-Loup	C3 à C6	C1							
Bezaudun-les-Alpes	C2	C0,5							
Biot	C2 à C7	C1							
Bouyon	C2	C0,5							
Caussols	C2	C0,5 à C1	C0,25						
Cipières	C2	C0,5 à C1							
Châteauneuf de Grasse	C3 à C6	C1							
La Colle-sur-Loup	C3 à C6	C1	C0,5						
Conségudes	C2	C0,5							
Courmes	C2	C0,5 à C1	C0,25						
Coursegoules	C2	C0,5							
Les Ferres	C2	C0,5							
Gourdon	C2 à C5	C0,5 à C1	C0,25						
Gréolières	C2 à C3	C0,5							
Opio	C3 à C6	C1	C0,5		*				
Roquefort-les-Pins	C2 à C3	C1	C0,5		*				
Roquesteron-Grasse	C2	C0,5							
Le Rouret	C2 à C3	C1							
Saint-Paul de Vence	C3 à C7	C1	C0,5						
Tourrettes-sur-Loup	C3 à C6	C1							
Valbonne	C4 à C7	C1							
Vallauris / Golfe Juan	C4 à C7	C1							
Villeneuve-Loubet	C3 à C7	C1							
ZI Sophia Antipolis	C3 à C7	C2							

* C1 du 15/03 au 15/11 et C05 du 16/11 au 14/03

	Régie
	Véolia Propreté
	Sita Sud
	Régie et collecte complémentaire SITA
	pas de collecte

C – Perspectives 2015

Les perspectives 2015 de la CASA sont les suivantes :

- Passage au tout plastique sur toute la CASA,
- Mise en place du prépaiement informatique pour les professionnels,
- Passage sous sharepoint pour la DEN,
- Lancement des bennes cin-énergie, Stop&go,
- Projet de révision du règlement de collecte,
- Travaux de modernisation de la déchetterie de Cipières,
- Projet de convention Casa-métropole NCA pour accès à la déchetterie de Vence,
- Audit de suivi ISO 9001,
- Travaux de modernisation de la déchetterie de Valbonne et construction des déchetteries de Roquefort-les-Pins et Bézaudun-les-Alpes,